

INTERPELLATION

Auteur Gilbert Truffer, AdG/LA, Laetitia Heinzmann Bellwald (suppl.), AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, et Emmanuel Amoos, AdG/LA
Objet Lonza: la division LSI va-t-elle être vendue? Quelles seront les conséquences en termes d'emploi et d'environnement?
Date 10.12.2019
Numéro 3.0504

La Lonza SA a scindé ses deux grandes divisions, avec, d'un côté, Lonza Speciality Ingredients (LSI), son secteur chimique traditionnel moins profitable, et de l'autre, Lonza Pharma, Biotech & Nutrition (LPBN), secteur hautement rentable. Il semble que la vente de LSI à une société tierce ne soit qu'une question de temps. Dans ce contexte, deux thèmes figurent au premier plan:

1. Emplois

Les pouvoirs publics, le canton et les communes ont mis en place des conditions cadres favorables pour Lonza et continuent de le faire. Ce qui est opportun. En contrepartie, Lonza crée de nombreux emplois, ce exclusivement dans la division Pharma, Biotech & Nutrition. Nous partons du principe que le gouvernement valaisan est en contact avec les responsables de la Lonza.

2. Environnement / assainissement des sols

Lonza a conclu un accord avec la Confédération et le canton concernant l'assainissement des terrains contaminés au mercure. Ces assainissements sont en cours. Celui de la décharge de Gamsenried suivra, et il conviendra en outre de dépolluer le canal du Grossgrund. Ces assainissements exigeront des moyens financiers considérables, que la Lonza doit fournir. On peut supposer que l'obligation d'assainir les terrains sera incluse dans la vente, mais il faut avoir la garantie que l'obligation d'assainir demeurera et que les moyens financiers nécessaires sont garantis et le resteront.

Conclusion

Questions concernant les emplois: DFS Darbellay

- De l'avis du Conseiller d'Etat, quel sera l'impact sur les places de travail en cas de vente de la division LSI? Faut-il s'attendre à des suppressions d'emplois et de quelle stratégie le gouvernement dispose-t-il pour s'y opposer?
- Les syndicats participent-ils également à l'évaluation des conséquences d'une vente de la division LSI?

Questions concernant l'environnement et l'assainissement des sols: DMTE Melly

- Quelles garanties la Confédération, le canton et les communes ont-ils que les assainissements seront entrepris même en cas de vente de la division LSI?
- Quelles sont les mesures prises par le canton pour s'assurer que les moyens financiers nécessaires à la dépollution des sols resteront à disposition? A-t-il pris les mesures de sûreté correspondantes (p. ex. hypothèques, garantie bancaire, etc.)?